



**Projet de Procès-verbal de la réunion du Comité directeur fédéral
Mercredi 10 et jeudi 11 septembre 2025
À Dax**

TABLE DES MATIERES

1.	Introduction du président	4
2.	Écoute et dialogue.....	5
a.	Parole aux élus territoriaux.....	5
3.	Financier	8
a.	Prévision de clôture à fin juin.....	8
b.	Construction du budget 2026	9
4.	Santé et bien-être.....	10
a.	Présentation du groupe de travail inclusion et des projets.....	10
5.	Formation	12
a.	Avancée des chantiers : institut de formation pro, formation santé, carte de progression	12
6.	Numérique.....	13
a.	Signature de la convention « programme numérique » national/Comité des Landes	13
7.	Secrétariat général	14
a.	Ordre du jour de l'AG du 27 mars 2026	14
b.	Programme congrès du 26 au 29 mars 2026	15
8.	Rencontres sportives.....	16
a.	Programmation et stratégie raquettes à neige hiver 2026	16
9.	Relations internationales	18
a.	AG/Congrès de la FERP à Mâcon.....	18
10.	Éditions.....	20
a.	Point sur la nouvelle collection « Topopoche »	20
11.	Pratiques adhésion.....	23
a.	Proposition adhésion en vue de l'AG 2026.....	23
b.	Échanges autour de l'objectif 500 000 membres (carte de soutien fédéral)	31
12.	Questions diverses	31



MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !



Le Comité directeur fédéral s'est réuni les 10 et 11 septembre à Dax.

Administrateurs fédéraux présents :

Patricia Alliot-Guichard, Claudine Allu, Josiane Barailler, Christophe Billard, Maryse Brauge, Jackie Braye, Frédéric Brouet, Franck Charbonnier, Marianne Clarté, Hervé David, Claude Didier, Francine Dieval, Michel Geiser, Annette Gogneau, Évelyne Husson, Gilles Jacquet, Laure Koupaliantz, Gilbert La Porte, Olivier Mangin, Annie Marimao, Chantal Michel, Frédéric Montoya, Michel Simon, Éric Têtu, Philippe Vallée, Gilles Vicrobeck, Florence Vougnon, Jacqueline Winnepenninckx-Kieser.

Étaient présents également :

- Richard Carlon, directeur technique national
- Katia Cizo, responsable du secrétariat général et affaires juridiques
- Alexandre Durand, directeur général
- Séverine Ikkawi, directrice des Relations extérieures et affaires internationales
- Jérémie Penninckx, représentant des salariés

Invités intervenants :

- Bruno Bernadet, président du Comité FFRandonnée Landes
- Thierry Lesellier, responsable du service Marketing, Web et Développements numériques
- Cécile Legrand, responsable du service Développement des clubs, pratiques et adhésions

Administrateurs excusés et représentés

- Guy Berçot
- Philippe Gamen, pouvoir à Frédéric Montoya
- Catherine Kabani, pouvoir à Francine Dieval
- Christian Lesueur, pouvoir à Patricia Alliot-Guichard
- Brigitte Scotton



La séance est ouverte le 10 septembre 2025 à 9 heures sous la présidence de Frédéric Montoya.

1. Introduction du président

Frédéric Montoya souligne l'importance pour l'avenir de la Fédération de certains points inscrits à l'ordre du jour de ce Comité directeur. La réunion du 9 septembre entre élus s'est avérée profitable et a été l'occasion de saluer le travail des salariés.

Les commissions sont désormais bien en place, le budget 2026 se prépare et sera présenté au Comité directeur d'octobre, après y avoir associé les élus. Les contacts avec les partenaires et les organismes se poursuivent et la démarche d'inscription au patrimoine culturel immatériel de la France continue.

Le CNOSF s'est mis en place, malgré quelques difficultés : la commission des sports de nature s'est transformée en groupe de collaboration. Lors de sa précédente mandature, cette commission n'avait pas très bien fonctionné.

Des interrégions sont en préparation et le séminaire des régionaux s'est bien déroulé. En octobre, le Comité directeur participera à la semaine des Cœnorando, dans l'Hérault. En parallèle, Michel Simon travaille sur le thermalisme et la randonnée.

L'organisation du Congrès de Brest progresse. Il aura lieu du 26 au 29 mars 2026, soit la semaine suivant les élections municipales, et ses deux thèmes phares seront l'inclusion et le tourisme, sans oublier le développement durable, qui sera peut-être évoqué sous une forme inhabituelle, par exemple sous forme d'exposition. Afin de laisser suffisamment de place au Congrès, l'Assemblée générale sera plus condensée.

La publication de la Charte du randonneur a été reportée, faute d'anticipation suffisante. En effet, la publier en octobre aurait présenté moins d'intérêt, mais elle a été diffusée dans les Comités.

Enfin, le Bureau travaille sur un plaidoyer pour les municipales. Un quizz « Et si vous étiez maire ? » sera partagé avec les élus fédéraux et les salariés. La présence parmi les administrateurs d'élus municipaux ou de candidats sera particulièrement intéressante.

Séverine Ikkawi précise que ce plaidoyer sera enrichi avec le Comité directeur lors de la réunion de décembre, avant diffusion dans les Comités et les clubs avant les élections municipales.



2. Écoute et dialogue

a. Parole aux élus territoriaux

Michel Simon indique avoir rencontré les animateurs de la Communauté européenne d'Alsace et la présidente du Comité des Ardennes, qui a décidé d'arrêter son activité. Deux candidats se présentent pour lui succéder. L'interrégion est en préparation.

Patricia Alliot-Guichard indique que suite à de nombreuses démissions dans la Sarthe, dont celle du président du Comité, une candidate en situation de handicap s'est déclarée, en binôme avec un membre du Bureau. Nicolas Dierickx et Frédéric Lignereux se rendront au Mans le 13 octobre pour les former. Cette présidence intérimaire devrait être confortée après l'Assemblée générale de février.

Le Comité de Normandie a demandé de l'aide face à ses dysfonctionnements, avec de nombreuses démissions en CRF et CRPA. La CRSI, présidée par le président du Comité régional, fonctionnerait correctement.

Avec l'aide de la DTN, une analyse participative a été lancée. Des entretiens individuels seront organisés avec la salariée, les présidents et les membres des trois commissions, le Bureau régional, puis des entretiens collectifs par commission pour définir les objectifs des travaux, les freins et les pistes de solution. La restitution est prévue lors d'une journée de travail en novembre, afin de construire un plan d'action et des indicateurs de performance, mis en œuvre en 2026. Un rapport sera rédigé pour décembre. Les premiers entretiens sont déjà très intéressants.

Frédéric Montoya s'enquiert de la cause des démissions.

Patricia Alliot-Guichard répond que la définir est l'un des objectifs. Les tensions sont très fortes, raison pour laquelle le terme « audit », susceptible de laisser penser à des sanctions ou à des contraintes, a été écarté.

Michel Geiser signale que le Comité PACA et ses commissions sont incomplets. Il manque plusieurs membres au sein du comité directeur. L'année 2026 sera primordiale pour la reconstruction de ce comité qui est fragile.

Josiane Barailler souligne que certains formateurs manquent de savoir-être auprès des stagiaires, manquant de bienveillance et de souplesse. La CNF et la DTN réfléchissent à des actions pour intervenir, car ces situations sont inacceptables.

Frédéric Montoya acquiesce, en particulier car les formateurs transmettent l'image de la Fédération.

Christophe Billard précise que ce problème concerne surtout dans l'interrégion Grand Sud.

Jackie Braye indique que le club les Nanas en sac à dos, en Corrèze, s'est réaffilié à la Fédération. Sans rien avoir contre les hommes, elles randonnent entre femmes, une fois par



mois, mais privilégient les Pass Découverte, ne souhaitant pas faire souscrire de licence à des personnes ne randonnant qu'une ou deux fois dans l'année. Elles souhaiteraient un nouveau format de licence.

Frédéric Montoya propose d'inviter ce club au Congrès. Leur perspective d'un espace féminin nourrit les réflexions. Leur position concernant les licences est entendable, même si elle pose question.

Philippe Vallée précise que lors de l'Assemblée générale de la Corrèze, plusieurs hommes ont exprimé leur soutien à ce mouvement féminin.

Jackie Braye indique que la Nouvelle Aquitaine organise le 30 septembre et le 1^{er} octobre un conseil des territoires. André Masse, référent Randochallenge, a été invité, car le Comité régional souhaite le redévelopper.

Christophe Billard indique que les incendies estivaux dans l'Aude ont touché 17 000 hectares, soit la superficie de l'île d'Oléron. Le président de la CRSI a précisé que les arrêtés préfectoraux d'interdiction concernent de nombreux parcours, en mauvais état. Ces épisodes étant appelés à se multiplier à l'avenir, la Fédération doit s'interroger sur la reconstruction et la protection, afin de faire face ensemble.

Laure Koupaliantz estime important de travailler sur l'adaptation, car le changement climatique impacte les cheminants et l'état des chemins. Les 6 et 7 novembre se tiendront les assises de la voie du Puy-en-Velay (GR65), qui aborderont l'écosystème des Chemins de Compostelle sur cette voie, dont la fréquentation déjà élevée devrait augmenter après la sortie d'un film prévue au printemps 2026.

Par ailleurs, elle demande la possibilité de réunir le collège des membres associés, afin de s'assurer qu'elle répond à leurs attentes.

Frédéric Montoya accepte.

Marianne Clarté souhaite que la commission Développement durable s'empare du sujet des incendies, car peu de gens savent comment les forêts se restaurent.

Josiane Barailler indique qu'une future formatrice de la Drôme souhaite organiser des BF Rando uniquement pour des femmes.

Frédéric Montoya comprend le souhait d'un club féminin, pour rassurer les participantes sur leur sécurité. Toutefois, la Fédération ne doit pas tomber dans le communautarisme et respecter les limites des valeurs républicaines qu'elle porte.

Hervé David suggère de se rapprocher de la fédération de Krav Maga pour organiser des initiations d'autodéfense.

Laure Koupaliantz répond que l'Agence française des Chemins de Compostelle s'est saisie du sujet de la sécurité : l'autodéfense n'est pas la réponse attendue, car les principaux problèmes sont des situations malaisantes et des remarques proches du harcèlement sexuel. L'Agence



promeut des outils déjà existants : réseau des établissements proposant un dispositif de mise en sécurité, application App-Elles pour contacter les secours et enregistrer ce qui se passe, dépôt en ligne d'une main courante ou d'une plainte. La police espagnole a déployé une unité dédiée sur le Camino francés, à laquelle la gendarmerie est associée. Toutefois, les plaintes restent rares.

Richard Carlon précise que plusieurs chantiers sur la féminisation de l'encadrement et la lutte contre les violences sont ouverts, de même que sur l'adaptation au changement climatique. Les initiatives locales doivent inspirer.

Marianne Clarté indique qu'un questionnaire sera diffusé à l'ensemble des licenciés sur les violences. Deux groupes de travail sont prévus, l'un sur la Charte éthique et déontologie, l'autre sur les femmes.

Chantal Michel indique que l'Île-de-France, l'Aisne et la Marne ont créé le GR15, le long de la Marne, de la confluence à Charenton-le-Pont, Ivry et Alfortville jusqu'à Dormans (168 km), en dix étapes.

Frédéric Brouet précise que ce GR15 s'arrête au Lac du Der, à la frontière de la Marne et de la Haute-Marne, mais pourrait se prolonger jusqu'aux sources de la Marne, dans le parc national de forêts. Par ailleurs, il travaille avec le président de l'Aisne sur le GR142, peu connu et s'étendant de Laon à Verzenay. Néanmoins, la Grande randonnée vers Paris a montré tout l'intérêt de dépasser les frontières des départements et des régions.

Olivier Mangin indique qu'une interrégion Grand Nord est organisée en visioconférence le 24 septembre, avec les 15 comités départementaux et régionaux, autour de la notion de réseau. Avant l'été, les salariés Grand Nord et Grand Ouest se sont rencontrés.

Avec un nouveau président, le Comité de la Somme reprend forme et a déposé un dossier auprès d'Esprit Rando pour un parcours Rando Santé impliquant une centaine de communes. La Seine-et-Marne organise une action culturelle avec deux MJC lors de la Rando des trois Châteaux, à l'initiative de la DRAC et de la DRAJES.

Enfin, il suggère une attention plus importante aux disparités départementales de nombre d'adhésions et d'affiliation en fin d'année, nécessaire pour dégager des pistes d'action.

Annie Marimao indique avoir remonté le souhait de la Guadeloupe d'organiser un championnat de France de longe-côte. Un salon du randonneur a été organisé à Mayotte, où la Fédération a été représentée. Le projet avec Madagascar se poursuit.

Frédéric Brouet souligne l'importance des binômes élus territoriaux/conseillers territoriaux, ces derniers partageant régulièrement les actions menées dans leurs territoires.

Michel Geiser indique que le président de la CRSI Île-de-France a signalé des erreurs dans les dénivelés suite à la dernière mise à jour de Publiweb, avec des écarts importants, de l'ordre de 300 à 400 mètres.



3. Financier

a. Prévision de clôture à fin juin

Philippe Vallée indique que l'atterrissage prévoit un déficit de 282 000 euros, contre 100 000 euros prévus dans le budget. Quelques pistes d'amélioration existent, mais la Fédération n'a aucune maîtrise des ventes de topoguides, *a priori* meilleures en juillet et en août, et du nombre de licenciés, qui a augmenté de 1,7 % les trois premiers jours de septembre. Le contrôleur de gestion actualise le budget chaque semaine.

Frédéric Montoya salue le travail remarquable de suivi et d'économies, dont il remercie Philippe Vallée. La période est difficile et la Fédération doit évoluer et trouver de nouvelles ressources, car le déficit ne peut pas durer indéfiniment. Des questions seront certainement posées en Assemblée générale, notamment sur l'impact de l'achat du Siège et de l'emprunt. Les différents services bataillent pour réduire les déficits, sans obérer les actions prioritaires.

Philippe Vallée répond que les charges de fonctionnement du nouveau Siège ne sont pas encore définitivement connues. En outre, si la masse salariale est remise en cause, leur activité importante montre leur contribution à la Fédération. Enfin, pendant des années, la BNP a pris des commissions sur les mouvements interbancaires, alors qu'elles ne sont plus censées exister.

Olivier Mangin pense nécessaire d'anticiper les questions par des explications structurées du déficit. Le Comité directeur pourrait être davantage informé sur les services, leurs dépenses et leur activité, afin de communiquer avec le réseau.

Richard Carlon précise que le budget n'a pas glissé, mais le prévisionnel s'est trompé sur quelques lignes qui pèsent lourd. En outre, si le Siège n'avait pas déménagé, les charges locatives auraient augmenté.

Alexandre Durand indique que 263 000 euros d'économies ont été réalisés sur les charges : 128 000 euros de masse salariale, 37 000 euros de finance, 58 000 euros de Secrétariat général et 23 000 euros des Système d'information.

Certaines recettes ont diminué : baisse des ventes de topoguides (-95 000 euros) et de *Passion Rando* (-5 %), décalage du déploiement des tribus partenaires (-48 000 euros), réponse à l'AMI d'Atout France qui était prévu pour juin, perspectives de financement de communication qui ne se sont pas réalisées. Le PSD avait été comptabilisé en produit et en charge, alors qu'il n'est qu'une charge de 146 000 euros.

Philippe Vallée ajoute que les taux d'intérêt, annoncés mais non chiffrés fin 2024, et la diminution des montants placés représentent entre 40 000 et 50 000 euros de revenus de placement, contre 150 000 euros en 2024.

Alexandre Durand ajoute que les équipes et le trésorier travaillent à se rapprocher au maximum du budget voté en Assemblée générale, soit un déficit de 96 000 euros. La plus



grande rigueur est donc de mise : certaines actions sont décalées ou supprimées, des économies sont recherchées (déplacements, volumes d'impression, réunions en visioconférence...).

Dans le cadre du fonds de dotation Esprit Rando, la précédente mandature avait imaginé un reversement de 50 centimes d'euros par topoguide et topocarte. L'intention était louable, mais le contexte baissier des éditions l'interroge. En effet, cette quote-part ne s'est pas avérée être un accélérateur des ventes, mais met en difficulté le budget de la Fédération et dégrade la marge des produits. Son maintien doit donc être questionné, d'autant que les actions menées par Esprit Rando peuvent aussi l'être par les services.

Dans le cadre de l'objectif 500 000 membres, un nouveau produit simple et mobilisant d'autres randonneurs pourrait être imaginé.

D'autres pistes pour tendre vers le déficit de 100 000 euros sont envisageables : utilisation des provisions, rapatriement de versements fléchés vers Esprit Rando liés à la licence de la marque GR, propriété de la Fédération... Des détails seront présentés lors du Comité directeur d'octobre, consacré au budget.

Frédéric Montoya précise que le reversement de 50 centimes d'euros à Esprit Rando avait déjà pour but de développer le sentiment d'appartenance à la Fédération. Un aller-retour de ces fonds vers les services ne serait donc pas hors propos. Toutefois, contribuer au fonds de dotation envoie aussi un message, car les projets qu'il finance sont très intéressants et contribuent à la visibilité de la randonnée. La Fédération a donc tout intérêt à développer sa politique de dons.

Philippe Vallée indique que les bilans financiers seront mis à disposition lors de l'Assemblée générale.

b. Construction du budget 2026

Alexandre Durand rappelle que la note de cadrage budgétaire a été diffusée en juillet 2026. Pendant l'été, les chefs de service ont commencé à se projeter sur les charges et produits socles. Le mois de septembre sera propice aux échanges avec les élus et aux projections sur les charges optionnelles et produits additionnels, plus ambitieux mais atteignables, en vue d'un budget équilibré, voire bénéficiaire. Les travaux des services seront consolidés et arbitrés début octobre, en collaboration avec les élus. Le Comité directeur d'octobre permettra de finaliser le budget et les arbitrages, en vue d'une validation en décembre.

Laure Koupaliantz souligne que les contributions du ministère de tutelle représentent une partie des recettes de la Fédération et demande si une évaluation fiable sera possible au regard de la situation actuelle.

Richard Carlon répond que la Fédération est aussi soutenue par les ministères des Transports et de la Culture, l'ADEME, le Cerema... dont les contributions cumulées sont presque aussi élevées que celles du ministère des Sports.



Quelques doutes subsistent encore pour l'enveloppe 2025 du ministère des Sports, notamment sur le soutien de 15 000 euros à Outdoorvision et les emplois sportifs qualifiés, dont les règles ont changé en cours d'exercice. Les feuilles de route 2026 ne sont pas encore établies, mais les engagements sont pluriannuels. En conséquence, les DTN ont pour consigne de reconduire le budget. Une remise en cause profonde de ces moyens est peu probable, même si la vigilance est de mise.

Frédéric Montoya souligne qu'avec une baisse annoncée de 10 à 15 % des budgets du sport, le ministère des Sports est davantage impacté que les autres. Or, un euro investi dans le sport entraîne 13 euros d'économies pour la société.

Gilbert La Porte craint que le report de certaines actions n'entraîne des recettes plus tardives.

Alexandre Durand répond que toutes les actions ne génèrent pas de recettes. Les actions déjà engagées et susceptibles d'améliorer le résultat se poursuivront. En outre, la Fédération doit se projeter sur plusieurs années, comme avec ses réflexions autour des 500 000 membres ou des éditions.

Philippe Vallée ajoute que les budgets de la santé et du développement durable ne seront pas réduits, car ils étaient les axes prioritaires du programme.

Olivier Mangin souligne que les adhésions et les services aux clubs sont difficiles à budgétiser, en raison de leur périodicité et leur imputation à tel ou tel exercice. Ainsi, si les licences sont prises plus lentement que l'année précédente, l'impact diffère. Les responsables de service devraient donc définir l'ensemble des variables et être aidés de la comptabilité pour affiner leur budget.

Philippe Vallée répond que quel que soit le moment d'enregistrement d'une licence, l'impact final est le même.

La séance est suspendue de 10 heures 45 à 11 heures 00.

4. Santé et bien-être

a. Présentation du groupe de travail inclusion et des projets

Patricia Alliot-Guichard indique que le groupe de travail inclusion travaillera en priorité sur les personnes en situation de handicap, hors handicap mental lourd, et sur les personnes en situation de vulnérabilité socio-économique. Un questionnaire sera diffusé aux comités, puis aux clubs en novembre, afin de recenser les initiatives et leurs résultats. Ils pourraient être présentés lors du Congrès.

Les liens avec la Fédération française handisport (FFH) et la Fédération française du sport adapté (FFSA) pourraient être revus. Frédéric Montoya étant élu au Comité olympique, un contact pourrait être pris avec le Comité paralympique. Des partenariats sont envisagés avec le Secours Populaire, l'ALEFPA et le réseau solidarité du ministère de la Culture.



Alexandre Durand précise que la direction des solidarités du Secours Populaire a été rencontrée le 8 septembre, fruit d'un contact de Claire Chevalier. Des opérations communes existent déjà et d'autres expérimentations pourraient être menées. L'association travaille une feuille de route sport.

Séverine Ikkawi ajoute que le réseau solidarité du ministère de la Culture regroupe une vingtaine d'associations, auxquelles elle avait présenté la Grande randonnée vers Paris en 2024. Le contact en était resté là, mais il a été repris auprès de l'interlocuteur au ministère de la Culture, qui se tient à disposition.

Évelyne Husson indique être administratrice de la fédération Entraide Union-ALEFPA, qui regroupe ces deux associations jumelles œuvrant dans toute la France et les Outre-mers, auprès de personnes socioéconomiquement vulnérables de tous âges. La fédération compte environ 300 établissements, où exercent des entraîneurs sportifs. Le sport occupe une place importante, mais la randonnée n'y est pas proposée, alors qu'elle est facile d'accès et dispose d'une dimension d'entretien de la planète. François Cuvelier, vice-président de la fédération, est intéressé et s'est mis en relation avec Annie Marimao, car il vit à la Réunion. Le directeur de l'ALEFPA est quant à lui un grand sportif.

Philippe Vallée indique avoir déjà participé à des randonnées ou du balisage avec des personnes autistes ou aveugles, souvent accompagnées par des éducateurs spécialisés. Un animateur de sa région est sourd, mais n'a pas pu passer le titre faute d'adaptations.

Patricia Alliot-Guichard acquiesce. L'inclusion est par essence transverse et la formation devrait aussi s'en emparer.

Richard Carlon précise que le sujet sera abordé par la CNF suivante.

Laure Koupaliantz indique travailler avec Activhandi, qui a signalé peiner à connaître les services et les itinéraires adaptés à la mobilité restreinte : joëlette, Quadrix, balisage adapté aux personnes malvoyantes... Les futurs topoguides pourraient peut-être intégrer ces éléments.

Frédéric Montoya remercie de la prise de contact avec le Secours Populaire, avec qui la signature d'une convention est tout à fait envisageable. Les jeunes des quartiers défavorisés doivent eux aussi être sensibilisés à la nature et au développement durable. Il s'enquiert de l'état du lien avec la FFH et la FFSA.

Richard Carlon répond que la FFH et la FFSA sont délégataires de la randonnée, mais aussi du long-côte. Les rapprochements sont donc nécessaires, y compris pour le Championnat de France de long-côte. Toutefois, aucune convention n'est signée, malgré une proposition en 2023.

Par ailleurs, le ministère des Sports utilise l'expression large « publics éloignés de la pratique », l'éloignement pouvant être social, géographique, genré... Les quartiers Politiques de la ville (QPV) et les zones de revitalisation rurales (ZRR) disposent de financements spécifiques.



Enfin, la Fédération reste fragile pour faire remonter ses bonnes pratiques de terrain, quel que soit le sujet, faute d'outils adaptés. Le questionnaire est un format pratique dans l'urgence, mais une organisation plus incitative serait plus efficace.

Claude Didier suggère de solliciter les conseils régionaux et départementaux, qui peuvent sans doute proposer des financements pour ces publics. Le Comité de l'Ain travaille à des circuits pour les personnes malvoyantes.

Marianne Clarté ajoute que les ARS et les mairies pourraient aussi être sollicitées, mais les budgets publics sont de plus en plus faibles.

5. Formation

a. Avancée des chantiers : institut de formation pro, formation santé, carte de progression

Josiane Barailler indique que le comité de pilotage du projet d'Institut de formation professionnelle, piloté par Éric Levet-Labry, s'est réuni début juillet, avec les représentants des services concernés : juridique (Katia Cizo, Coralie Bresson), RH (Shéhrazade Ben Jilali), comptabilité-finance (Carlos Leal, Philippe Vallée), communication (Jean-Emmanuel Tessier). Elle les remercie de leur participation essentielle.

Les principaux sujets à instruire ont été recensés : forme juridique, gouvernance, statut des formateurs, contrats pour les formateurs professionnels, gestion des personnels administratifs, gestion des flux financiers entre l'Institut et la Fédération, facturation, stratégie de communication.

Richard Carlon ajoute que l'objectif est d'être opérationnel en septembre 2026, ce qui implique de construire la structure, de monter le catalogue, de solliciter la validation Qualiopi entre janvier et juin, sur la base d'une formation professionnelle dispensée par l'Institut. Le comité de pilotage a convenu de proposer des solutions simples, en réglant les problèmes lorsqu'ils surviendront.

Le statut envisagé est l'association, car la SCOP/SCIC implique une gouvernance partagée qui demanderait au moins deux ans de concertation et la société commerciale, dont la Fédération serait le seul actionnaire, ce qui faciliterait le transfert des fonds, mais qui coûterait plus cher et empêcherait la mobilisation de bénévoles.

En revanche, une association hébergée par la Fédération permettrait la mutualisation des charges. Une gouvernance sera proposée en octobre. Si l'Institut rencontre un succès important, sa forme juridique pourra être modifiée.

Frédéric Montoya rappelle que l'un des objectifs de l'Institut est aussi de générer des produits et s'interroge donc sur la facilité de transfert des fonds d'une association à l'autre et les contraintes de TVA.



Richard Carlon répond qu'une petite exonération fiscale existe pour la formation. Il n'y aura donc pas de problème de TVA.

Michel Geiser souligne l'importance d'une structure légère, car les structures lourdes courent après les recettes.

Richard Carlon ajoute que les fonds seraient transférables d'une association à l'autre. De même, le périmètre des formations pourrait évoluer.

L'avis du Comité directeur sur le fait de faire travailler les services sur l'hypothèse de l'association est demandé, afin de la consolider, car plusieurs questions s'en suivent, par exemple celle des adhérents et de la gouvernance.

Alexandre Durand ne pense pas nécessaire de faire voter le Comité directeur sur une hypothèse.

Richard Carlon indique qu'une journée de travail est programmée autour du contenu de la carte de progression. Gilbert La Porte suivra ce projet.

Josiane Barailler indique que la formation santé devrait être certifiante à partir du 1^{er} janvier 2026. Jusqu'à fin 2025, les formations santé restent donc sous un format expérimental. La certification des animateurs sport santé/sport sur ordonnance est obligatoire.

Frédéric Montoya souhaite que toutes les formations, notamment baliseurs et correspondants tourisme, soient bien enregistrées au niveau régional, afin de disposer de bases à jour.

6. Numérique

a. Signature de la convention « programme numérique » national/Comité des Landes

Bruno Bernadet indique avoir travaillé avec le président de la commission Sentiers & itinéraires de son département, très investi en faveur du plan numérique fédéral. Le Comité des Landes compte jusqu'à 16 administrateurs, mais plusieurs sièges sont vacants.

Le département compte 29 clubs et un peu plus d'un millier de licenciés. Les réunions entre les présidents de club et le Comité ont été remises en place, les dernières datant de 2017. Le lien avec certains clubs était brisé au point qu'ils ne venaient plus à l'Assemblée générale. Certains organisent des voyages sans disposer de l'agrément tourisme, d'autres comptent une soixantaine d'adhérents mais seulement une dizaine de licenciés.

Le Comité régional et sa conseillère territoriale aident à recréer ce lien. Le Comité départemental proposant désormais des actions, les clubs commencent à exprimer des besoins, parfois pressants.



Frédéric Montoya salue et remercie ce travail. L'échelon fédéral peut aussi intervenir en cas de besoin pour recréer ce lien si important avec les clubs.

Jérémie Penninckx indique que le Conseil départemental a donné son accord pour une intégration dans MaRando, ce qui ne sera techniquement pas compliqué. Les Landes étaient le dernier département où seuls les GR et les GR de Pays étaient intégrés, car le Lot-et-Garonne, qui n'est pas non plus signataire de la convention, a trouvé un accord avec son Conseil départemental.

La séance est suspendue de 12 heures 35 à 14 heures 05.

7. Secrétariat général

a. Ordre du jour de l'AG du 27 mars 2026

Jacqueline Winnepenninckx-Kieser présente l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 27 mars 2026 :

- Ouverture ;
- Bilan de l'exercice 2025 : rapport moral du Président, rapport d'activité, vote, présentation des comptes et du rapport des commissaires aux comptes, vote des comptes, vote de l'affectation du résultat, vote des conventions réglementées ;
- Politique tarifaire adhésions et affiliations pour la saison sportive 2026-2027 et saisons suivantes : présentation, vote ;
- Plan d'action et budget 2026 : présentation, vote ;
- Questions diverses.

Suivra l'Assemblée générale électorale pour un poste dans le collège des entraîneurs.

Frédéric Montoya souhaite laisser la place à la libre parole, car l'Assemblée générale est un moment important de la vie associative et demande si l'appel à candidatures a été diffusé.

Katia Cizo répond qu'il est prêt et sera diffusé en fin d'année, conformément aux délais statutaires. Le poste à pourvoir est réservé à une animatrice. Le vote aura lieu en amont et le résultat sera annoncé lors de l'Assemblée générale. Le Comité directeur devra désigner les membres de la commission de contrôle des opérations de vote d'ici fin 2025. Un appel à candidatures sera diffusé en ce sens, car ses membres ne peuvent pas être issus des instances dirigeantes d'un Comité ou de la Fédération. Enfin, cette Assemblée générale d'une matinée se déroulera dans le cadre du Congrès.

Par ailleurs, une communication est en préparation avec le service de développement des Comités, en direction des comités, afin qu'ils préparent leur Assemblée générale, où sera notamment abordée la politique d'adhésion. La communication sera donc ajustée selon les décisions du Comité directeur.



Les Comités régionaux devront inscrire dans leurs statuts la limite de trois mandats, consécutifs ou non, pour le Président, et la parité au sein des instances dirigeantes (Bureau et Comité directeur), en lien avec la loi de démocratisation du sport. Le centre de droit et d'économie du sport lui a précisé que les Comités ultramarins échappaient à cette règle, car la Fédération les considère comme des départements.

L'atteinte de la parité sera difficile et les comités régionaux s'en inquiètent déjà, mais ils ne seront concernés qu'en 2028. Un travail de communication et d'incitation devra donc être fourni. Certains devront peut-être revoir le nombre de membres de leur Comité directeur.

b. Programme congrès du 26 au 29 mars 2026

Katia Cizo indique qu'un nouveau format est proposé pour le Congrès, intitulé « Écoutons et dialoguons », car les six ateliers n'en étaient plus, en raison de leur nombre élevé de participants. Deux plénières sont donc envisagées, l'une à l'ouverture avec les interventions des personnalités, l'autre à la clôture, alimentée par les travaux menés entre-temps et traçant des orientations pour le futur.

Le Congrès sera structuré autour de deux univers, le tourisme et l'inclusion, thématiques actées en comité de pilotage. Ce comité compte des membres du national, du Comité régional Bretagne et du Comité départemental Finistère. Le développement durable sera aussi présent, sous la forme de posters. Des initiatives locales seront présentées, des intervenants extérieurs et des partenaires invités.

Séverine Ikkawi rappelle que le Congrès réunit entre 220 et 250 personnes, hors Comité directeur et équipes du Siège, ce qui n'est pas si élevé. La communication accentuera donc la nouveauté du format. La réflexion sur la transmission des échanges en aval du Congrès est aussi ouverte, peut-être avec des *replays*, afin qu'il stimule le sentiment d'appartenance à la Fédération et réponde aux questionnements sur son utilité.

Alexandre Durand précise que le titre du Congrès sera peut-être retravaillé, pour mieux mettre en avant le rapprochement des personnes, y compris isolées, des territoires... L'intention est de capitaliser sur le nouveau slogan de la rentrée sportive : « des pas qui nous rapprochent ».

Gilles Vicrobeck s'interroge sur la dénomination « Œnorando », nom déposé par l'Hérault et qui pourrait être remplacé par « Spiritourisme », afin d'inclure la production des spiritueux, plus importante dans certaines régions.

Frédéric Montoya le comprend et rappelle que l'Hérault, qui s'est longtemps considéré propriétaire de la marque Œnorando mais ne s'oppose pas à son utilisation, a beaucoup travaillé pour valoriser ce label. L'exploitation de la marque est en pleine construction, car 30 % du territoire national est couvert par des vignes. Beaucoup sont donc intéressés, mais des résistances perdurent. Des contacts seront noués en octobre et un rendez-vous est prévu avec Hervé Novelli, président du Conseil supérieur de l'œnotourisme.



Christophe Billard s'interroge, car par définition, les spiritueux contiennent une forte proportion d'alcool et, par conséquent, pourraient altérer l'esprit au point d'impacter la sécurité des randonneurs. Même s'ils ne sont pas en situation de travail, le Code du Travail interdit la consommation de spiritueux. Même si la dimension culturelle des spiritueux est indéniable, l'avis du médecin fédéral est essentiel.

Katia Cizo répond que cette discussion pourra se prolonger au Congrès.

Olivier Mangin demande si le résultat de l'élection de l'animatrice sera donné en amont, notamment si plusieurs se présentent.

Katia Cizo répond que le résultat sera annoncé à l'Assemblée générale.

Olivier Mangin demande que le Comité directeur soit informé sur le fonctionnement du fonds de dotation.

Séverine Ikkawi propose de l'aborder lors du Comité directeur de décembre.

Olivier Mangin suggère de solliciter des influenceurs ou des blogueurs pour le Congrès, afin de s'élargir au-delà des clubs.

Frédéric Montoya répond que cela s'inscrirait davantage dans un débat autour de l'objectif 500 000 membres.

Katia Cizo ajoute que l'organisation du Congrès n'est pas encore finalisée, notamment la définition des intervenants et des contenus.

Séverine Ikkawi ajoute que la plénière de clôture contribuera à cristalliser les apports autour de l'objectif 500 000 membres. Les congressistes pourraient voter numériquement sur les priorités.

Le Comité directeur approuve à l'unanimité l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 27 mars 2026.

Le Comité directeur approuve à l'unanimité le programme du Congrès 2026.

8. Rencontres sportives

a. Programmation et stratégie raquettes à neige hiver 2026

Frédéric Brouet indique que le budget dédié à la raquette à neige sera fusionné dans le budget global des rencontres sportives. La pratique, qui mérite d'être travaillée avec la CNPA, est menacée par le réchauffement climatique, qui pourrait entraîner des chutes de neige plus fortes, mais aussi plus aléatoires. Elle pourrait donc être rapprochée du *fast hiking*.

La pratique est appréciée des clubs et se déroule généralement lors de séjours, mais la compétition ou les rencontres concernent peu le public de la Fédération. Même les trailers s'orientent davantage vers le trail lent, dans la neige, en basket.



En outre, les rencontres sportives de raquette à neige exigent des soutiens locaux et sont impossibles sans les clubs et les Comités, même si les concurrents sont peu nombreux. Néanmoins, Aurore Ivaldi s'efforce de monter un programme.

Enfin, le groupe de travail raquette à neige n'est composé que d'une personne, Jack Carrot, mais deux autres le rejoindront : Jean-Marie Michel (Haute-Loire) et Joël Morin (Vosges).

Plusieurs événements de raquette à neige sont organisés, auxquels la Fédération pourrait être représentée :

- Trail de Pralognan-la-Vanoise, dans les Alpes du Nord, le 10 janvier 2026, après une première présence lors du mondial de la raquette en mars 2025 ;
- O'xyrace, dans le Jura ;
- Épreuve de raquette de la station de Formiguères, dans les Pyrénées orientales, en février 2026 ;
- Séjour à Risoul, dans les Alpes du Sud, du 24 au 29 mars 2026, organisé avec le soutien du Comité AuRA et la Haute-Loire. Sa concomitance avec le Congrès empêchera la présence d'un élu, mais 20 bénévoles se sont déjà manifestés.

S'appuyer sur des organisations locales permet de diversifier les massifs représentés dans le calendrier national, qui pourrait encore être étoffé avec les activités des clubs et des Comités peu publicisées. Comme la Fédération organise la fête nationale du Rando challenge et le Championnat de France de longe-côte, une fête nationale de la raquette à neige pourrait être envisagée, en particulier dans l'optique des Jeux olympiques 2030, attribués à la France.

À date, le Comité directeur est consulté sur le maintien d'un circuit national à étapes, sans classement autre que local.

Marianne Clarté indique qu'une fête de la raquette est organisée annuellement par le Comité Hautes-Alpes. La plupart des clubs pratiquant la raquette à neige sont dans l'ouest de la France, car les clubs de l'est et de montagne font du ski.

Frédéric Brouet en prend note. Tous les Comités seront recontactés pour recenser les initiatives.

Richard Carlon indique que les opérations étaient jusqu'à présent portées par le national, mais ce dispositif ne peut pas perdurer en raison de sa charge. L'objectif est donc de valoriser les actions de terrain et de s'appuyer sur les Comités, éventuellement en greffant des événements sur des initiatives préexistantes.

En revanche, une fête nationale, à l'image de la fête nationale du Rando challenge, serait organisée par le national, qui apporterait son appui technique, financier et de communication. La part belle y serait faite au grand public et une rencontre à classement pourrait y être envisagée.



Le département Services aux membres a vocation à travailler avec la CNPA, la CNRS et la CNF, car le développement des pratiques repose sur ces trois piliers.

Claude Didier indique que le séjour à Risoul est piloté par le Comité de la Haute-Loire, en lien avec le Comité des Hautes-Alpes. Il est l'occasion de nouer des liens entre Comités. Un partenariat avec Vacances Léo Lagrange est envisagé.

Alexandre Durand regrette le manque de concertation de cette opération, montée avec une structure n'étant pas l'un des partenaires habituels de la Fédération. La bonne destination et le bon moment auraient pu être discutés en amont.

Claude Didier indique avoir découvert l'événement au dernier moment. De très bons contacts ont été pris avec l'Office du tourisme.

Le Comité directeur valide à la majorité (4 abstentions) le maintien d'un circuit national à étapes des rencontres sportives raquette à neige.

9. Relations internationales

a. AG/Congrès de la FERP à Mâcon

Séverine Ikkawi indique que Marianne Clarté se porte candidate au poste de deuxième vice-présidente de la FERP, dans la continuité de précédents dirigeants fédéraux. La FERP est à un tournant : presque tous les postes du *board* sont en renouvellement, avec des candidatures uniques pour chacun. Marianne Clarté et un candidat catalan sont favorables à des évolutions.

La FERP a très peu de moyens, de notoriété et de reconnaissance institutionnelle, mais regroupe une cinquantaine de structures, dont des Comités régionaux de la FFRandonnée, et organise des rassemblements sur des itinéraires transfrontaliers. Elle porte donc un potentiel intéressant.

Enfin, elle remercie l'engagement du Comité de Saône-et-Loire, de son président Patrick Henriot et de son équipe pour l'accueil de ce Congrès.

Frédéric Montoya souligne qu'il s'agit davantage d'un conglomérat de fédérations et d'associations sportives plutôt que d'une fédération européenne. Marianne Clarté a indiqué souhaiter aborder de front le fonctionnement de la FERP, notamment pour en mettre à jour les statuts.

Marianne Clarté ajoute que le *board* comptera davantage de représentants du sud, qui apporteront un regard nouveau. Si le projet transfrontalier DESIR s'avère très compliqué, le projet Erasmus+ est bien plus simple à mener, avec des budgets permettant une véritable indépendance. Le projet Erasmus+ recevra prochainement 400 000 euros pour trois ans. La Fédération française de randonnée assurera sa coordination et se nourrira de ses bonnes idées. D'autres projets sont en cours d'élaboration avec la FERP.



Claude Didier se demande si la feuille de route de Marianne Clarté ne serait pas de transformer la FERP en une véritable fédération européenne.

Séverine Ikkawi répond que réviser les statuts et les faire passer du droit allemand au droit européen, alors que la FERP n'a qu'une seule salariée et que la Fédération française souhaite réduire son temps RH sur le volet international, est impossible en un mandat de quatre ans. Des bases peuvent être posées et des alliances nouées pour entamer des évolutions, mais elles prendront du temps.

Par ailleurs, la Fédération française et le Comité de Saône-et-Loire sont mandatés par la FERP pour organiser la logistique. La Fédération paiera donc sa participation, chaque inscription coûtant 450 euros. En revanche, la FERP permet une mise en contact et organiser hors Congrès des ateliers sur des sujets précis est possible. Ainsi, lors de la précédente édition, les Pays-Bas ont présenté la gestion de leurs chemins et itinéraires, dont les conventions avec les pouvoirs publics et les propriétaires privés.

Frédéric Montoya regrette que la composition du *board* soit connue à l'avance, ce qu'il considère comme un défaut de démocratie.

Séverine Ikkawi répond que les candidatures uniques sur les postes sont monnaie courante. Tous les Comités sont aussi concernés. Par ailleurs, le droit allemand prévoit qu'une structure ne porte qu'une voix, même si cette disposition est contestable. Sophie Chipon a annoncé qu'elle se porterait candidate pour continuer à représenter le long-côte à l'échelle européenne, mais un pilotage tournant serait intéressant.

Laure Koupaliantz indique que l'Agence fait partie d'une fédération européenne. Même si le travail y est lent, car chaque structure a son identité, ses pratiques, ses règlements... même si les structures sont parfois lourdes, l'avenir réside dans ce travail collectif. La barrière de la langue n'aide pas à l'intercompréhension. L'Agence s'est vu proposer une participation au *board* en raison de sa dynamique.

Richard Carlon estime que la FERP apporte des éléments intéressants sur les chemins. En revanche, la partie sport est plus nouvelle et la FERP n'est peut-être pas le bon outil, raison pour laquelle les acteurs du long-côte envisagent de créer une autre structure. Une transformation majeure de la FERP sur ce volet sport est nécessaire pour qu'elle soit reconnue par les instances internationales du sport.

Selon les disciplines, la Fédération française de randonnée est plus ou moins menacée : ainsi, la raquette à neige dispose d'une instance internationale, mais pas d'une instance européenne, la Fédération internationale de ski se montrant intéressée.

Patricia Alliot-Guichard, qui représente la FERP au Conseil de l'Europe, souligne que la FERP participe au comité Sport et droits humains. Une recommandation est en préparation et sera sans doute proposée à la conférence des ONG, organisée à Strasbourg en octobre, puis adressée à tous les ministres des Sports des pays membres du Conseil de l'Europe. Être membre de la FERP donne donc un certain poids.



Marianne Clarté souhaite que la FERP devienne une fédération européenne sportive, en incluant le long-côte, la raquette à neige et d'autres pratiques issues d'autres pays. Par ailleurs, le volet tourisme et environnement de la FERP doit être remis au goût du jour, même si l'intérêt pour l'environnement y est très poussé. Enfin, des liens pourraient être établis entre l'Europe et les Outre-mers.

Frédéric Montoya indique que le Comité de la Drôme a édité le jeu Trek Cortex, réalisé par des élèves de terminale bac pro artisanat et métiers d'art.

Patricia Alliot-Guichard indique que le Comité de la Sarthe propose des guides, en vente sur Hello Asso et dans tous les offices de tourisme.

La séance est suspendue de 16 heures à 16 heures 15.

10. Éditions

a. Point sur la nouvelle collection « Topopoche »

Thierry Lesellier rejoint la séance en visioconférence.

Frédéric Montoya indique que la maison d'édition de la Fédération souffre, comme tout le secteur, notamment les éditions des guides touristiques. Des réflexions sont en cours autour des Topoguides PR et les Topocartes n'ont pas encore trouvé leur public. Les Comités qui souhaiteraient un Topocarte spécifique peuvent le solliciter, sous réserve qu'ils le financent, pour 15 000 euros environ. Depuis la précédente mandature, le service des Éditions réfléchit à la diversification de ses produits.

Thierry Lesellier ajoute que le concept de Topopoche, nom qui ne désigne pas le produit mais le projet, est en construction depuis le printemps 2025. Il exploiterait les itinéraires PR et dynamiserait la maison d'édition auprès des libraires. Les randonnées durent entre 3 et 7 heures, ce format viserait les baladeurs, estivaux comme locaux. Enfin, il s'appuierait sur le savoir-faire de la maison d'édition, qui édite depuis les années 1950 des guides papier, et sur l'application, sortie en 2022.

Les Topopoches proposeraient, sur 80 pages, 25 PR dits « coups de cœur », pas nécessairement par département, mais plutôt par territoire. Vingt randonnées seraient présentées sur deux pages et cinq sur quatre pages. Le pas-à-pas serait supprimé et la carte occuperait moins de place, au profit de MaRando. Un QR code renverrait donc vers chaque itinéraire. Des partenariats thématiques sont envisageables, par exemple pour un Topopoche Œnorando.

Le format serait plus petit que les Topoguides PR et coûterait entre 10 et 13 euros, pour permettre l'achat d'impulsion. Les six à huit premiers titres seraient à fort potentiel touristique et commercial et constitueraient un début de collection digne d'intérêt.



L'engagement des comités dans le territoire serait valorisé en début d'ouvrage. À terme, une couverture élargie du territoire français est envisagée, avec un circuit de distribution plus large, moins le Vieux Campeur que Cultura.

Gilbert La Porte demande comment seraient sélectionnés les PR et si les Outre-Mer seraient représentés dans les premières éditions.

Thierry Lesellier répond que les 25 PR doivent déjà exister dans la base de données, qu'ils soient exploités ou non. Les Comités départementaux concernés conseilleraient les randonnées, car l'éditorial présenterait plutôt leur intérêt pour un baladeur et d'éventuelles anecdotes, car le pas-à-pas se trouvera dans MaRando. Le produit valoriserait donc la dimension terrain de la Fédération.

Philippe Vallée s'enquiert du coût de lancement, d'une éventuelle version électronique et de la concurrence.

Thierry Lesellier répond que des devis sont en cours de construction, pour définir le seuil de rentabilité. L'offre de la concurrence a été étudiée, afin à la fois de se différencier et de prendre une part de marché. Une agence serait sollicitée au moins pour créer une maquette des pages stratégiques : couverture, titre, doubles pages de parcours. Une étude pourrait être menée sur les réseaux sociaux autour de l'accueil d'un tel produit.

Alexandre Durand précise que l'absence d'éléments financiers est normale à ce stade, car les travaux sont en cours. Par ailleurs, le pendant numérique de ce produit est MaRando : les deux outils seraient complémentaires.

Florence Vougnon s'étonne que la réponse à la baisse des Topoguides PR soit un autre guide papier, sur les mêmes PR, donnant l'impression de faire plus de ce qui ne marche pas, pour à peine quelques euros de moins. En outre, les enseignes comme Cultura n'ont plus de guides, car ils ne se vendent plus.

Frédéric Montoya répond que le Topopoche est un produit différent du Topoguide. Dans l'enquête menée lors des assises des éditions, le lectorat avait indiqué souhaiter plus d'informations touristiques et moins de pas-à-pas. Le Topopoche ferait le lien entre le support papier et la guidance par MaRando. Le produit mérite d'être testé et peut-être facilitera-t-il le financement par des collectivités.

Thierry Lesellier ajoute que le PR est un guide pratique, tandis que le Topopoche se veut inspirationnel.

Christophe Billard s'enquiert du format, car un format A6 serait trop petit.

Thierry Lesellier répond que le format serait plus petit et plus maniable qu'un Topoguide, environ équivalent à celui du P'tit Crapahut. Des devis sont en cours auprès d'imprimeurs, car le format sera aussi optimisé par rapport aux calages machine.



Annette Gogneau demande comment le produit reflétera les priorités fédérales que sont le développement durable, la santé et l'inclusion. Par ailleurs, la concurrence peut aussi être interne, car les Comités sont aussi des éditeurs. Ils doivent être associés aux réflexions.

Thierry Lesellier acquiesce, car le contenu émanera d'eux. Leur implication budgétaire n'est pas encore définie.

Alexandre Durand ajoute que l'objectif n'est pas d'opposer les produits, mais d'étudier leur complémentarité. Le guide de la Sarthe, coproduit avec l'Office du tourisme, a pour but la promotion touristique du territoire, tandis que la maison d'édition de la Fédération est aussi tenue à un objectif de rentabilité. Par ailleurs, intégrer toutes les priorités fédérales ne sera pas nécessairement possible à chaque fois.

Frédéric Brouet salue le choix de l'échelle d'un territoire, s'affranchissant des frontières départementales. Le guide de la Sarthe est intéressant, car il est composé de fiches détachables. Néanmoins, les coûts de fabrication et les prix de vente du Topoguide et du Topopoche sont proches. Il demande donc si un nombre de pages publicitaires plus important est envisagé.

Alexandre Durand répond que la publicité papier est sur une phase de déclin. Le digital est souvent privilégié par les annonceurs.

Frédéric Montoya suggère une page de publicité sur MaRando.

Thierry Lesellier estime que la publicité papier serait pertinente avec un partenaire important, par exemple l'OFB. Vendre des espaces publicitaires courts serait sans doute plus simple sur MaRando. Par ailleurs, le prix du Topopoche doit se rapprocher au maximum de 10 euros.

Séverine Ikkawi précise que la recherche de partenaires n'a pas seulement un but financier, mais aussi de développer des contenus, afin de distinguer les Topoguides et les Topopoches. En effet, les contenus plus touristiques, voire culturels, recherchés, ne sont pas produits par les auteurs habituels de Topoguides, même si certains Comités en seraient capables.

Laure Koupaliantz souligne que même les grands éditeurs comme Gallimard ou Milan peinent à trouver des financements auprès des collectivités territoriales et les bons formats papier pour renouveler leur clientèle.

Elle rappelle qu'aucun Topoguide n'est dédié à des parcours accessibles aux personnes en situation de handicap, ou qu'ils sont mal connus des associations. Au regard du vieillissement de la population, cet axe constitue un vrai marché, d'autant que les financements sur le handicap existent sans doute encore.

Philippe Vallée suggère de tester le format sur MaRando avant de le décliner en papier, et suggère de faire payer les quelque 300 000 téléchargements annuels de fichiers GPX sur MaRando par une page de publicité.

Frédéric Montoya pense que c'est une bonne idée, en proposant en alternative de payer directement le téléchargement.



Alexandre Durand propose d'inviter les administrateurs intéressés à une prochaine réunion de travail autour du Topopoche.

La séance est suspendue du mercredi 10 septembre à 17 heures 15 au jeudi 11 septembre à 9 heures.

11. Pratiques adhésion

Cécile Legrand rejoint la séance en visioconférence.

Frédéric Montoya souligne l'importance des débats de la matinée, raison pour laquelle une demi-journée y est consacrée. La première année de la mandature a tâché de créer un état d'esprit de confiance avec les salariés et le réseau. La rentrée sportive 2026-2027 marquera le mi-mandat, moment idéal pour marquer un tournant vers la modernisation, la simplification et le développement du sentiment d'appartenance à la Fédération.

Le réseau, notamment les Comités, ne pourra être convaincu que si les administrateurs portent, ensemble, un projet dans lequel tous peuvent se projeter. De fait, les questionnements autour de la limitation des frais du Siège seront inévitables. Alexandre Durand et Philippe Vallée travaillent ardemment à une gestion fine et rigoureuse, y compris en termes de masse salariale.

Par ailleurs, il propose de rencontrer le réseau, notamment les Comités départementaux, pour échanger sur la construction du budget 2026 et porter les décisions, car l'implication de tous est nécessaire pour moderniser la Fédération. Celle-ci doit briller dans son accompagnement aux membres.

En parallèle des pistes d'augmentation de la licence, les partenariats seront travaillés, en encourageant les Comités à se positionner en prestataires.

Le deuxième sujet de la matinée sera l'objectif 500 000 membres. Au-delà de l'aspect financier, beaucoup des 30 millions de marcheurs occasionnels et des 5 millions de marcheurs réguliers ne connaissent pas la Fédération française de randonnée et ne savent pas que ses 9 500 bénévoles entretiennent les 226 000 km de sentiers. Un moyen doit être trouvé pour les rassembler, hors club. Faire nombre est aussi important pour le rapport de force.

Depuis le Covid, de nouvelles habitudes de randonnées sont apparues, notamment chez les plus jeunes, mais la Fédération y est insuffisamment présente. Plusieurs pistes ont été envisagées, applicables dès la saison suivante.

a. Proposition adhésion en vue de l'AG 2026

Annie Marimao rappelle que sa commande était simple : révolutionner l'adhésion. Les propositions de la CNPA concernant la simplification de la licence et la tarification sont issues de la première tranche de ce chantier. Les travaux ont été menés après consultation du réseau et avec les présidents de CRPA et de CDPA, la CNPA adhésion et la CNPA élargie.



Cécile Legrand ajoute que les propositions de la CNPA sont soumises à avis du Comité directeur, dont les décisions seront partagées avec le réseau suffisamment en amont des Assemblées générales. Des webinaires associés à des notes et des argumentaires pourraient être organisés pour communiquer. En outre, les membres du Comité directeur auront un vrai rôle de portage et d'explication de ces décisions. L'aboutissement sera le vote lors de l'Assemblée générale fédérale.

Actuellement, les licences les plus souscrites sont l'IRA (individuelle avec responsabilité civile et accidents corporels) et la FRA (familiale avec responsabilité civile et accidents corporels). D'autres titres sont spécifiques à des publics : double licence, licence jeune, avec assurance multisport pleine nature (IMPN/FMPN).

Annie Marimao indique que la CNPA propose de créer une licence unique avec options et de supprimer la licence sans assurance : 74 % des clubs et 88 % des Comités y sont favorables. La responsabilité civile étant obligatoire, le licencié serait assuré *via* le club. L'IR deviendrait donc la licence unique.

Annette Gogneau salue cet effort de simplification, mais certains licenciés arrivent *via* leur comité d'entreprise, qui les assure déjà. Plus généralement, les Français sont surassurés.

Cécile Legrand répond en avoir échangé avec l'assureur et la DTN. Une association affiliée à une fédération sportive a l'obligation, selon le Code du Sport, d'assurer ses pratiquants, qu'ils soient licenciés ou non, *via* une couverture en responsabilité civile. Son inclusion dans la licence de base permettra donc de s'assurer que les clubs respectent la législation.

Marianne Clarté ne comprend pas pourquoi séparer l'assurance et la licence, afin de mettre cette dernière en valeur.

Richard Carlon répond que c'est l'objet de la proposition suivante, car le Code du Sport impose de proposer la responsabilité civile, mais aussi de pouvoir y renoncer. Certaines fédérations l'incluent par défaut, en prévoyant un dispositif de rétractation sur demande d'autres ne la proposent pas, prenant le risque d'avoir des licenciés peu ou pas assurés.

La communication pourrait souligner que la responsabilité civile est offerte avec la licence. Pour des raisons financières, la mutualisation du risque a tout intérêt à être la plus large possible.

Florence Vougnon se demande si cette proposition, plus en conformité avec les obligations légales, pourrait constituer un argument pour démarcher les clubs.

Le Comité directeur approuve à l'unanimité la mise en place d'une licence unique simplifiée, applicable pour la saison 2026-2027.

Annie Marimao indique que la CNPA estime pertinent de maintenir les options les plus utilisées : famille, jeune, double licence, assurances accidents corporels et multiloisirs, abonnements, mais propose à la majorité de supprimer les licences baliseur et Comité. Trois membres de la CNPA se sont abstenus pour ces suppressions et onze y étaient favorables.



Cécile Legrand précise que la CNPA a beaucoup débattu de la licence comité, davantage utilisée pour des formateurs, des salariés et des licenciés hors club. Néanmoins, les Comités pourraient vendre les licences uniques, au tarif club. En compensation de la disparition de la prime de vente de 9 euros, le Comité pourra faire payer une cotisation pour l'adhésion.

Par ailleurs, la licence baliseur est actuellement au même prix qu'une licence classique hors responsabilité civile, celle-ci étant incluse dans la carte baliseur. La licence unique concernerait donc aussi les baliseurs.

Frédéric Montoya salue les travaux de la CNPA et le maintien de la licence familiale, dont le prix équivaut à deux licences individuelles et qui permet de marcher avec des enfants, quel que soit leur nombre. Par ailleurs, aucune assurance spécifique n'est proposée pour les personnes en situation de handicap.

Annie Marimao répond que la double licence perdure.

Frédéric Montoya estime la double licence FFRP/FFH contradictoire avec l'absence de convention.

Christophe Billard comprend que la disparition de la licence baliseur est liée à des redondances. Les baliseurs auraient donc une licence normale et une carte spécifique.

Cécile Legrand le confirme.

Gilbert La Porte salue la suppression de la licence comité, en concurrence déloyale avec les licences clubs, car certaines personnes y souscrivent pour échapper à l'adhésion à un club. La création d'une cotisation Comité soutiendra leur financement, pour les gens ne connaissant pas de clubs.

Katia Cizo rappelle que la licence comité avait été créée pour que les personnes ne randonnant pas puissent malgré tout participer aux activités d'un comité.

Séverine Ikkawi précise qu'elle équivalait à la « licence dirigeant » d'autres fédérations.

Katia Cizo souligne que sa suppression devra entraîner une modification des statuts des Comités départementaux et régionaux.

Richard Carlon estime que les enfants couverts par la licence familiale devraient aussi être licenciés, même gratuitement. Par ailleurs, la double licence FFRP/FFH est maintenue par prudence, même si elle ne concerne que 200 personnes, mais ce dispositif est à bout de souffle et pourrait être remplacé par une licence gratuite pour les licenciés handisport.

Philippe Vallée souligne que certains couples adhèrent dans des clubs différents.

Frédéric Montoya répond que l'un des membres ne paie alors que l'adhésion à son club.

Claude Didier souhaite qu'un argumentaire solide soit construit, afin de faire passer les bons messages aux Comités.



Le Comité directeur approuve à la majorité (2 abstentions) les options modulables associées à la licence pour 2026-2027 ainsi que la suppression des licences Comité et baliseur.

Cécile Legrand rappelle les tarifs actuels : 28 euros pour la licence sans assurance, 30,85 euros pour la licence IRA. Le montant est réparti entre frais de gestion, part assurance, contribution au PSD, puis 35 % pour le national, 47 % pour le département et 18 % pour la région. La CNPA propose à l'unanimité une augmentation de 2 euros par an avec arrondi, une hausse des frais de gestion et de l'assurance, passant de 2,85 euros à 3 euros. La communication insistera sur le maintien de la répartition des parts et la possibilité de cotisations additionnelles des Comités.

Cette proposition s'appuie sur la hausse de 14 % de Mutuaide et l'absence de révision des frais de gestion depuis plus de dix ans, malgré l'investissement important pour le nouveau SGVF. L'augmentation reste modérée, garantit la solidité financière de la Fédération et la pérennité de ses services, tout en maintenant sa capacité à accueillir de nouveaux adhérents.

Annie Marimao ajoute qu'avec l'arrondi, la licence unique passerait de 28,70 à 31 euros, la licence IRA de 30,85 à 33 euros et la licence avec assurance multisport de 42,90 à 45 euros. L'arrondi s'inscrit dans une perspective de simplification de gestion.

Frédéric Montoya s'interroge sur la pluriannualité de la mesure.

Cécile Legrand répond qu'elle a fait débat au sein de la CNPA, car l'anticipation des montants serait bénéfique pour la communication, mais certains membres ont estimé cette proposition fragile, notamment pour les clubs nouvellement affiliés.

Néanmoins, l'augmentation a été simulée sur trois ans : la licence unique passerait à 31, puis 33, puis 35 euros. À 31 euros, les frais de gestion s'élèvent à 3 euros, la contribution PSD à 24 centimes d'euros, l'assurance à 1 euro. Au cumul, les frais de gestion augmenteraient de 233 414 euros, la part départementale de 148 448 euros, la part régionale de 56 852 euros, la part nationale de 110 546 euros, mais la contribution PSD diminuerait de 81 663 euros.

Annie Marimao ajoute que la CNPA a travaillé en urgence et que les propositions, notamment l'arrondi, méritent encore d'être affinées.

Claude Didier pense que l'arrondi risque de compliquer la gestion, car certains clubs pourraient le refuser.

Christophe Billard estime primordial de justifier ces augmentations en termes d'utilisation.

Frédéric Montoya répond qu'ils financeront les projets de la Fédération. Malgré le contexte économique, les frais de gestion n'ont pas évolué depuis plusieurs années, mais leur définition manque peut-être de clarté. Un autre terme pourrait être trouvé.

Annie Marimao pense aussi nécessaire de vulgariser et d'argumenter ce sujet. L'augmentation de 2 euros préconisée par la CNPA inclut 1 euro pour les frais de gestion et les projets fédéraux comme le SGVF et 1 euro réparti selon la clé habituelle, correspondant à l'inflation. L'arrondi et sa destination ont suscité de nombreuses discussions et les avis



divergent. Elle-même estime qu'elle devrait revenir à la Fédération, par exemple pour compenser l'augmentation des frais d'assurance non répercutée sur les licenciés.

Frédéric Montoya craint que les Comités ne se sentent floués si l'arrondi revient aussi au national, en plus de l'euro supplémentaire de frais de gestion. Il propose donc d'appliquer à cet arrondi la clé de répartition habituelle.

Olivier Mangin souligne que plusieurs sujets s'entremêlent : d'une part l'augmentation de la licence, dont le montant est réparti, d'autre part l'augmentation des frais de gestion, enfin le coût de l'assurance, déterminé par la Fédération.

Richard Carlon comprend que l'augmentation des 2 euros hors arrondi ne semble pas faire débat, contrairement à l'arrondi lui-même, dont le cumul représenterait entre 30 000 et 40 000 euros supplémentaires. Le Comité directeur doit trancher sur son utilisation.

Claude Didier estime que le message passera mieux auprès des Comités si l'arrondi est réparti.

Philippe Vallée aurait préféré une augmentation globale de 3 euros en tant que trésorier. En tant que président de région, il estime injuste que l'arrondi revienne à la Fédération.

La séance est suspendue de 10 heures 35 à 10 heures 55.

Frédéric Montoya propose de reporter la discussion sur l'objectif 500 000 membres, afin de disposer du temps nécessaire pour ne pas la bâcler.

Michel Simon s'interroge sur la différence entre la licence baliseur et la carte baliseur. Son Comité travaille avec le Club vosgien, qui s'occupe du balisage des sentiers du secteur.

Cécile Legrand répond que la carte baliseur inclut l'assurance spécifique aux opérations de balisage et de débroussaillage. La licence baliseur vendue en parallèle ne contient pas l'assurance, qui serait redondante. La CNPA propose que les baliseurs souhaitant pratiquer une activité de marche et de randonnée prennent une licence simple, vendue par un club ou un Comité. La carte baliseur ne change pas.

Richard Carlon ajoute que les changements n'ont pas vocation à multiplier le nombre de possesseurs d'une carte baliseur non licenciés. La licence contribue au sentiment d'appartenance à la Fédération.

Frédéric Montoya propose de poursuivre les travaux autour des tarifs.

Cécile Legrand rappelle les contraintes financières : augmentation de 14 % des tarifs d'assistance de Mutuaide, prise en charge uniquement par le Siège actuellement, risque d'augmentation des tarifs d'assurance de Groupama ou lors du renouvellement à venir du contrat d'assurance.

Par ailleurs, l'augmentation des frais de gestion n'est pas contradictoire avec les éventuelles cotisations additionnelles des Comités, qu'ils déterminent en fonction de leurs projets. Au niveau national, le Siège s'apprête à d'importants investissements sur le système de gestion,



de l'ordre de 300 000 euros pour 2025-2026, qui seront complétés les années suivantes. Malgré l'explosion des coûts techniques et les nouveaux projets, les frais de gestion n'ont pas été revus depuis plus de dix ans.

Un juste équilibre doit donc être trouvé entre les besoins de financement du Siège et la répartition pour les Comités, dont certains n'ont pas besoin de cette augmentation.

La licence unique à 31 euros inclut 1 euro d'assurance, contre 70 centimes d'euros actuellement et 80 centimes d'euros avec l'augmentation des tarifs de Mutuaide. Cette augmentation de 30 centimes d'euros prévoit donc aussi les augmentations incontournables du prochain appel d'offres. Le club pourra proposer des options en plus : l'assurance accidents corporels passerait de 2,85 à 3 euros, son coût réel étant de 2,95 euros ; l'assurance multisport passerait à 12 euros ; option service numérique, cotisation additionnelle des Comités, cotisation club, souvent à tarif rond. Arrondir les montants de la licence et de l'assurance simplifiera leur gestion financière.

Michel Simon estime l'augmentation de la licence indispensable, mais l'argumentaire et la communication doivent être soignés, car les Comités avaient voté contre la précédente proposition d'augmentation.

Frédéric Montoya le rejoint. Si l'arrondi correspond aux augmentations actuelles et à venir des frais d'assurance, la communication en sera facilitée. L'argumentaire doit encore être travaillé, en insistant sur les projets fédéraux et fédérateurs.

La cotisation supplémentaire des Comités relève de leur liberté pour financer des projets locaux. Certaines fédérations fonctionnent différemment : ainsi, la Fédération de basket décide de sa part nationale et laisse ses Comités régionaux et départementaux fixer leur part dans une fourchette, ce qui met les uns et les autres face à ses responsabilités.

Alexandre Durand souligne que l'augmentation ne doit pas être l'alpha et l'oméga de l'équipe, mais devrait presque être un non-sujet, car elle reste un moyen au service d'une ambition beaucoup plus large.

Jacqueline Winnepenninckx-Kieser rappelle que l'équipe précédente avait argumenté sa proposition d'augmentation de 4 euros par l'inflation, sans présenter de projets. L'argumentaire doit certes mettre en avant le SGVF, mais aussi l'amélioration de la formation, les nouveaux itinéraires... Par ailleurs, les cotisations des Comités répondent parfois aussi à la réduction des subventions des Conseils départementaux.

Richard Carlon rejoint le point de vue d'Alexandre Durand. L'Assemblée générale devra être scénarisée de sorte que cette proposition arrive naturellement, car présenter les arguments lors du vote signifierait que le terrain n'a pas été correctement préparé. Des éléments de langage seront proposés pour présenter la stratégie auprès des Comités.

Olivier Mangin suggère de montrer comment la Fédération fait corps et met en place la solidarité, tout en donnant de la liberté aux Comités.



Franck Charbonnier espère que l'argumentaire sera bien travaillé pour les augmentations des années suivantes.

Frédéric Montoya répond que la pluriannualité sur trois ans a fait débat au sein de la CNPA, mais est partisan de fournir une perspective sur deux ans, avec une clause de revoyure pour la troisième année.

Chantal Michel insiste sur la prise en compte des clubs, dont les Assemblées générales sont en cours. Un argumentaire à leur destination serait pertinent, car dans le cas contraire, ils ne voteront pas l'augmentation.

Frédéric Montoya propose de demander aux présidents des Comités régionaux de réunir les présidents des Comités départementaux pour expliquer cette stratégie, avec les administrateurs volontaires pour y participer. Le contact direct est à privilégier.

Claude Didier invite à ne pas trop précipiter l'argumentaire, mais à bien le travailler, car ce sont les Assemblées générales des Comités départementaux qui seront déterminantes. Par ailleurs, même si la suite doit être mise en perspective, obtenir des résultats concrets facilitera les décisions des années futures. L'augmentation du nombre de licenciés apportera aussi de nouvelles recettes.

Frédéric Brouet pense que l'argumentaire déjà défini suffira pour les clubs, mais doit être développé pour les Comités.

Frédéric Montoya répond que les présidents des Comités départementaux ont leur rôle à jouer pour convaincre les clubs.

Christophe Billard estime les présidents de club doivent aussi intégrer des enjeux d'intérêt général.

Richard Carlon confirme qu'un argumentaire sera fourni et que les clubs seront informés qu'un débat s'ouvrira sur l'augmentation du tarif de la licence pour la saison 2026-2027. Plus largement, le sujet interroge sur les statuts de la Fédération, qui freinent certains fonctionnements en favorisant la démocratie participative. Pour autant, les débats ont lieu en amont de l'Assemblée générale, qui se contente d'entériner une décision déjà prise.

Le Comité directeur approuve à l'unanimité l'augmentation de 2 euros (montant arrondi) de la licence individuelle.

Cécile Legrand ajoute que la CNPA propose une augmentation de 2 euros par an pendant trois ans, même si certains membres ont émis des doutes.

Frédéric Montoya estime nécessaire de reporter le vote, en raison des nombreuses discussions, formelles ou non, sur le sujet.

Olivier Mangin rappelle que chaque année, l'Assemblée générale doit voter le tarif de la licence.



Frédéric Montoya en convient, mais le débat pourrait ne pas être refait chaque année. Se projeter sur plusieurs années est aussi le rôle de la Fédération, notamment pour construire son plan fédéral 2028-2036. En outre, le SGVF sera construit par briques : adhésion, formation, balisage...

Philippe Vallée souligne qu'une augmentation sur plusieurs années implique une obligation de résultat, de qualité et de temporalité, sur les projets présentés.

Frédéric Montoya propose un vote sur une augmentation pendant deux ans et une clause de revoyure la troisième année.

Katia Cizo confirme que le tarif de la licence doit être voté chaque année, même si la Fédération peut communiquer sur une projection et une intention générale de renforcer le budget.

Alexandre Durand propose que le Comité directeur vote sur une perspective d'augmentation pluriannuelle de 2 euros par an.

Le Comité directeur approuve à la majorité (2 abstentions) la perspective d'une augmentation pluriannuelle de la licence de 2 euros par an.

Frédéric Montoya indique que le vote suivant porte sur l'augmentation d'un euro des frais de gestion, expression qui devrait être modifiée pour plus de clarté.

Alexandre Durand propose « frais de gestion et de développement ».

Richard Carlon rappelle que ces frais sont associés à la gestion de la licence : RH, SGVF, outils divers... Néanmoins, une enveloppe importante serait difficile à justifier par la seule gestion. La communication devra insister sur l'inclusion de cet euro dans l'augmentation globale de 2 euros arrondis.

Frédéric Montoya ajoute que les frais engagés pour la gestion ne peuvent pas l'être pour le développement des activités.

Le Comité directeur approuve à l'unanimité l'augmentation d'un euro des frais de gestion et de développement.

Frédéric Montoya indique que le vote suivant porte sur la gratuité de l'affiliation des nouveaux clubs pour leurs deux premières années, contre une année actuellement.

Le Comité directeur approuve à l'unanimité la gratuité d'affiliation des deux premières années pour les nouveaux clubs.

Cécile Legrand partage les propositions de nouveaux tarifs d'affiliation.

Frédéric Brouet propose des tarifs moitié moindre que ceux proposés par la CNPA, soit 20 euros pour les clubs de moins de 30 adhérents, 30 euros pour ceux de 31 à 60 adhérents, 40 euros pour ceux de 61 à 100 adhérents et 50 euros pour ceux de plus de 100 adhérents. En



effet, face à l'augmentation de la licence, la Fédération doit montrer sa capacité à être généreuse.

Frédéric Montoya propose de soumettre cette proposition à la réflexion pour la suite et de mettre au vote la proposition de la CNPA.

Olivier Mangin précise que la CNPA a travaillé sur la création de deux nouvelles tranches d'affiliation, sans hausse des tarifs des deux premières. En effet, il n'est pas normal que le coût de l'affiliation d'un club comptant plusieurs centaines de licenciés soit le même que pour un club de 60 licenciés.

Alexandre Durand demande s'il s'agit d'une intention budgétaire ou d'équité.

Olivier Mangin répond qu'il s'agit plutôt d'une intention d'équité.

Frédéric Brouet souligne que sa proposition est juste tant pour les petits que pour les gros clubs.

Frédéric Montoya propose une CNPA dédiée au sujet.

Annie Marimao acquiesce, mais rappelle que le Comité directeur n'est pas obligé de suivre les propositions de la CNPA.

Cécile Legrand précise que 50 % des Comités étaient favorables à la mise en place d'une nouvelle grille, plus élevée pour les grosses tranches, qui profitent un peu plus des avantages, des formations, des rencontres sportives... et 50 % y étaient défavorables, afin de ne pas perdre les plus gros clubs.

Frédéric Montoya estime que la décision n'est pas urgente et propose donc de reporter le point.

Christophe Billard souhaite que des simulations soient faites et que la création de nouvelles tranches soit mieux argumentée.

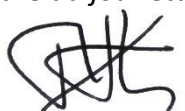
b. Échanges autour de l'objectif 500 000 membres (carte de soutien fédéral)


Frédéric Montoya indique qu'un Comité directeur spécial sera dédié au sujet, afin de prendre le temps de débattre.

12. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été soulevée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 11 septembre 2025 à 12 heures 20.


Frédéric Montoya
Le Président


Claudine Allu
La Secrétaire générale

*NB : Ce procès-verbal a été rédigé par la société CODEXA [www.codexa.fr]
puis vérifié et complété par les membres de l'instance sous la responsabilité du Secrétaire.*
